



TARIFS EN VIGUEUR

AU 1^{ER} JUILLET 2025

Hébergement Permanent

Pour les Résidents arrivés à partir du 01/07/2025

Hébergement

**Forfait Autonomie
GIR 1 à 6**

66.03 € (plus de 60 ans)

6.10 €

Coût du séjour

72.13 €

*Caution à payer à l'entrée : 30*66.03 € =1 980.90 €*

Pour les Résidents arrivés avant le 01/07/2025

Hébergement

**Forfait Autonomie
GIR 1 à 6**

66.03 € (plus de 60 ans)

6.10 €

**Compensation
Agence Régionale de Santé**

- 0.12 €

Coût du séjour

72.01 €

*Caution à payer à l'entrée : 30*66.03 € =1 980.90 €*

Hébergement temporaire

Hébergement

Dépendance

66.03 €

GIR 1 et 2

GIR 3 et 4

GIR 5 et 6

22,21 €

14,09 €

5,98 €

Coût du séjour

88.24 €

80.12 €

72.01 €

Nota : Depuis le 1^{er} janvier 2017, le Conseil Départemental des Côtes d'Armor ne verse plus l'APA aux Établissements pour les personnes en Hébergement Temporaire.

La totalité de la dépendance est facturée au Résident temporaire mais le Conseil Départemental peut verser l'APA directement au Résident.

Tarif Hébergement pour les personnes âgées de moins de 60 ans : 84.15 €